

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 07 juillet 2016

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016

-2016-07-01 : Approuve le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des cimetières communaux. Approuve les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation. Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation pour le renouvellement du contrat de délégation de service public par voie d'affermage, pour la gestion des cimetières communaux, à l'unanimité.

-2016-07-02 : Approuve le principe de la prolongation de 3 mois du contrat de délégation de service public pour la gestion des cimetières de la Commune. Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public. Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Marbrier Henri Genin l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public, à l'unanimité.

-2016-07-03 : Approuve le lancement du concours sur appel d'offres restreint pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative à la requalification du complexe sportif. Approuve l'optimisation du programme sur la partie relative à la piste d'athlétisme. Approuve le montant de la prime de concours, fixé à hauteur de 18 500 € TTC. Approuve le montant des indemnités de chaque maître d'œuvre membre du jury, fixé à 350 € frais de déplacements inclus par jury, à l'unanimité.

-2016-07-04 : Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt PLAI, PLAI foncier, PLUS et PLUS foncier souscrits par la SA d'HLM Cité Nouvelle pour un montant global de 2 216 601 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 332 490,15 € au bénéfice de la SA d'HLM Cité Nouvelle, à l'unanimité.

-2016-07-05 : Admet en créances irrécouvrables ces titres d'un montant de 355,46 €, à l'unanimité.

-2016-07-06 : Valide les dispositions suivantes :

- Ajustement des postes d'atsems comme suit :

Transformation d'un poste d'atsem à temps complet ouverts au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (32,39/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complets (33,56/35ème) ouverts au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complets (33.63/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complet (33/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complets (31,96/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complets (32.02/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps non complet (28,96/35ème) ouverts au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

Transformation d'un poste d'atsem à temps complet ouverts au cadre d'emplois des atsems en un poste d'atsem à temps non complet (31,6/35ème)

- Ajustement des postes d'agents d'entretien et de restauration comme suit :

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (27.16/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (27/35ème).

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (29.87/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (27/35ème).

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28.76/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28.37/35ème).

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28.76/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28,37/35ème).

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (32.6/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (25.35/35ème).

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28,76/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (25,35/35ème).

- Ajustement des postes d'animateurs comme suit :

Transformation de 3 postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (26.51/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation en 3 postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (25.54/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation. Adopte le tableau des effectifs proposé, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-07-07 : Valide les dispositions suivantes, effectives à compter du 1er septembre 2016 :

Transformation du poste de collaborateur travaux entreprises bâtiments-marchés public à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en poste de Responsable du service Bâtiments régie et entreprises à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et au cadre d'emplois des techniciens. Transformation du poste de Responsable du service Bâtiments à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise, en poste d'Assistant opérationnel au Responsable du service Bâtiments régie et entreprises / opérateur cadre de vie à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise. Valide la disposition suivante, effective à compter du 1er janvier 2017 : suppression du poste d'Opérateur technique qualité de vie Jeux Cimetières Illuminations (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens. Adopte le tableau des effectifs proposé, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)

-2016-07-08 : Valide les dispositions suivantes, effectives à compter du 1er septembre 2016 :

Transformation du poste de Directeur de l'EAJE Air d'Enfance et de l'EAJE Franch'Mômes à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et au cadre d'emplois des puéricultrices cadre de santé, en poste de Directeur de l'EAJE Air d'Enfance à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et au cadre d'emplois des cadres de santé. Transformation du poste d'Educateur de jeunes enfants de l'EAJE Franch'Mômes à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, en poste de Directeur de l'EAJE Franch'Mômes à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. Adopte le tableau des effectifs proposé, à l'unanimité.

-2016-07-09 : Autorise Monsieur le Maire pour la signature d'une convention d'assistance à la prévention des risques professionnels au titre des missions d'assistance pour les années 2016 et 2017, de leurs annexes et de leurs avenants. Autorise Monsieur le Maire pour solliciter le fonds national de prévention au titre du coût de réalisation du document unique, à l'unanimité.

-2016-07-10 : Décide que l'adjoint qui sera désigné occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (article L2122-10) à l'unanimité. Puis procède à la désignation du 7ème adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur Maurice GOTTELAND est élu septième adjoint (24 votes pour, 8 blancs)

-2016-07-11 : Procède à l'élection des membres des Commissions municipales suivantes, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et étend le champ de la commission Finances à la commande publique

RESSOURCES HUMAINES

- Maria Isabel SANTOS-MALSCH
- Lucette REY
- Olivier DE PARISOT
- Serge CALABRE
- Anita RODAMEL
- Maurice GOTTELAND en lieu et place d'Anne-Marie PRUNARET
- Maurice GUIBERT
- René LAMBERT

DEPLACEMENTS / QUALITE DE VIE / ENVIRONNEMENT

- Gilles DASSONVILLE
- Claude GOURRIER
- Olivier LAVERLOCHERE
- Michel ROUX
- Anne-Marie PRUNARET en lieu et place de Maria Isabel SANTOS-MALSCH
- Cyril KRETZSCHMAR
- Annie JAMBON
- Bruno RIVIER

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

- Serge CALABRE
- Gilles DASSONVILLE
- Maurice GOTTELAND
- Josiane SALEMBIER-MICHEL
- Maria Isabel SANTOS-MALSCH
- Claude GOURRIER
- Maurice GUIBERT
- Bruno RIVIER

à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-07-12 : Désigne Maurice GOTTELAND comme représentant du Conseil Municipal auprès du comité des œuvres sociales du personnel communal de Francheville, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-07-12 bis : Désigne Monsieur Maurice GOTTELAND comme représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'École de la commune, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-07-13 : Approuve les règles de mise à disposition de locaux municipaux pour l'organisation d'élections primaires pour toute structure politique. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à l'unanimité.

-2016-07-14 : Autorise Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens relatives aux interventions des neuf associations citées ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2016 à juillet 2017. Alloue à chaque association pour 2016, une subvention spécifique liée aux activités conduites de septembre à décembre 2016 sur les projets décrits ci-dessus soit :

- 1/ « Quai des Ludes », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 1651 €.
- 2/ « Théâtre de Bulle », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 3360 €.
- 3/ « Centre de Karaté Franchevillois » subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 1361 €.
- 4/ « Centre social de Francheville », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 1089 €.
- 5/ « Football club franchevillois », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 1021 €.
- 6/ « Valdocco », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.
- 8/ « France Taekwondo », subvention 2016 « animation des temps périscolaires » : 817 €.

Dit que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2016 de la commune dûment provisionné, à l'unanimité.

-2016-07-15 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Domaine Lyon Saint Joseph, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur)

-2016-07-16 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement d'un sentier le long du chemin du Grand Moulin sur la parcelle cadastrée CK 13 dont un lot sera détaché d'une surface estimée de 1 600 m² (intervention en cours par un géomètre) au prix de 7 €/m² soit 11 200 € environ, à l'unanimité.

-2016-07-17 : Autorise le Maire à signer la convention avec Cité Nouvelle pour lui accorder une subvention de 30 786 € pour l'acquisition de 14 logements sociaux au 55/57 avenue du Châter à Francheville (article budgétaire 20422). Amortit cette subvention selon la réglementation en vigueur, à l'unanimité.



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE,, Mr BONNEMAN, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mr RIVIER

Membres représentés : Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mme JAMBON

Membre absent : Mr GUILLON